

SUIVI INSPE M2 MEEF – Etudiant Contractuel Alternant
2nd degré

Projet de progrès

DISCIPLINE(S) :

À conserver par l'étudiant dans son Portfolio et à partager avec l'ensemble des tuteurs

Etudiant Contractuel Alternant MEEF 2

Nom :Prénom :

Établissement d'accueil :

Tuteur Terrain

Nom :Prénom :

Établissement d'exercice :

Tuteur Stage INSPE

Nom :Prénom :

Adresse électronique :

Tuteur Parcours

Nom :Prénom :

Adresse électronique :

➤ Projet de progrès :

Rappel : chaque étudiant contractuel alternant doit a minima avoir un rendez-vous professionnel dans son établissement d'exercice avec son tuteur INSPE durant lequel ce dernier l'observe seul en situation devant élèves. Il échange ensuite avec lui et le tuteur terrain.

Ce rendez-vous est préparé en amont avec l'étudiant et en concertation avec le tuteur terrain afin d'identifier les axes d'observation prioritaires. Il donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Ainsi, le Projet de Progrès comprend soit

- Une 2ème observation associée à un entretien ;

et / ou

- Une autre modalité élaborée en concertation avec l'étudiant contractuel alternant ;

Dans tous les cas, des traces seront produites.

- *Si observation en situation :*

Utiliser le document « **Compte rendu d'observation du tuteur stage pour les contractuels alternants en Master 2 MEEF – 2nd degré** » disponible sur le site de l'INSPE

- *Si choix d'une autre modalité en concertation avec l'étudiant contractuel alternant et le tuteur terrain*

Préciser la/les modalités choisies qui peuvent être un rendez-vous professionnel en présentiel dans l'établissement d'exercice de l'alternant ou sur le site de formation et / ou un ou des rendez-vous à distance (en vidéoconférence).

Indiquer l'échéancier prévisionnel des rendez-vous professionnels (présentiels ou distanciels),

Indiquer les objectifs et attendus de fin de formation visés et les conseils prodigués :

Procédure DAR à déclencher (oui/non) :

Si oui, contacter par mail : inspe-referent-dar@univ-lille.fr